

Autorisation d'absence pour événement familial

Cfdt:

L'autorisation d'absence est strictement liée à la date de l'événement. Un délai de route de 48h maximum peut être accordé par l'autorité territoriale. L'absence doit être accolée à l'événement.



Mariage ou Pacs



Agent

5 jours



Enfant de l'agent

3 jours



Membre de la famille

1 jour



Décès



Conjoint de l'agent

5 jours



Enfants de l'agent ou du conjoint

5 jours



Parent, Beaux parent

3 jours



Petits-enfants de l'agent ou du conjoint

2 jours



Frères et sœurs de l'agent ou du conjoint

3 jours



Grand-parent de l'agent ou du conjoint

2 jours



Autres membres de la famille de l'agent ou du conjoint

1 jour

Ne restez pas dans l'ombre avec vos questions ! La CFDT est là pour vous éclairer. Contactez-nous dès maintenant pour obtenir tous les documents et réponses dont vous avez besoin. Agissez, informez-vous, avancez avec la CFDT !